

Mise au concours d'une bourse pour un séjour à l'étranger (Italie)

La Conférence des villes en matière culturelle (CVC), dont la Ville de Bienne fait partie, dispose depuis juin 2011 de deux ateliers à Gênes qui peuvent être occupés par deux artistes simultanément (lieu de travail et d'habitat).

Durant la période du **2 mars 2019 au 30 mai 2019**, un ou une artiste de Bienne a la possibilité d'occuper un atelier. La CVC met à disposition l'atelier, la Ville de Bienne octroie une bourse de travail de 1'500 fr. par mois, de sorte que le/la bénéficiaire dispose au total de 4'500 fr. pour les trois mois.

L'atelier se prête à tout domaine artistique, sauf à la musique amplifiée. Avant de se porter candidats, les artistes intéressés sont priés de consulter le site www.skk-cvc.ch, sous Ateliers. Les candidatures doivent être adressées jusqu'au 24 septembre 2018 au plus tard au Service de la culture, rue Centrale 60, 2501 Bienne.

La candidature doit contenir: lettre de motivation, bref curriculum vitae avec documentation des activités déjà exercées et description du projet, attestation que l'atelier sera effectivement utilisé pendant toute la période prévue.

Un bref rapport est à envoyer à la Ville de Bienne et à la CVC à l'issue du séjour.